



Pour citer cet article :

Garnier (Huguette), « Visite à l'ancien château de Clermont devenu maison de jeunes détenues », *Excelsior*, 30 janvier 1924



Enfants en justice
XIX-XX^{ème} siècles

Excelsior Du 20 Janvier 1924

VISITE A L'ANCIEN CHATEAU DE CLERMONT DEvenu MAISON DE JEUNES DÉTENUES

A COTÉ DE LA DISCIPLINE QUI S'IMPOSE
UNE CERTAINE PITIÉ PEUT INTERVENIR

Il faudrait pouvoir affecter à ces maisons de relèvement
un personnel de surveillance spécialisé.

— Je voudrais visiter une maison de jeunes détenues.

M. Leroux, directeur général des services pénitentiers, a un bref mouvement de recul.

— Pourquoi faire ?

— Un reportage.

— Impossible, madame, on ne fait de reportage ni dans les prisons, ni dans les écoles de préservation.

— Ecoles de préservation ?

— C'est ainsi que l'on nomme les maisons de correction : Clermont, Doullens, Ca-dillac.

— Bien. Je voudrais visiter l'école de préservation de Clermont. Non ? Pourquoi m'en refuser l'entrée ? Je ne dirai que ce que j'aurai vu.

J'insiste. M. le directeur général, d'abord hésitant, prend son parti :

— Je ne puis vous autoriser à visiter, seule, la maison. Si vous tenez absolument à y aller, je vous emmènerai lorsque j'irai y faire une inspection. Mais je vous prierai de ne rappeler ni les délits des détenus, ni, même par une initiale, leur nom.

J'accepte. C'est donc en compagnie « officielle » que je fais ce pénible pèlerinage.

Depuis un an seulement qu'il occupe ses fonctions, M. Leroux a introduit, dans les services qu'il dirige, quelques réformes. Mais, hélas ! combien restent à accomplir ! On lui doit, à Doullens, une salle d'isolement pour les malades, le don de lavabos pour chaque détenue — petite mesure, mais grâce à laquelle certaine contamination qui sévissait affreusement diminue — et, ce qui ne s'était jamais fait, la création de cours de gymnastique pour ces recluses débilitées, que la détention prédispose à la tuberculose et à la déchéance physique.

Or il y a, dans ces maisons, non seulement des incorrigibles aux mœurs déplorables, mais des détenues ayant pris quelques francs à leur patronne ou dérobé dans un magasin — geste irrésistible d'enfant tentée — un colifichet ou un coupon. Lorsque nul patronnage privé ne les réclame, le juge doit les envoyer en correction. Mais il n'a pas — ô justice ! — le moyen de limiter la durée de la détention infligée. Disciplinée, la pupille peut être, au bout de quelque temps, placée dans une famille du pays. Si, au contraire, elle a un mauvais caractère ou simplement si, malgré la terrible consigne, elle bavarde, elle sera considérée comme une mauvaise détenue et ne quittera l'établissement qu'à sa majorité. La faute initiale ne sert pas à fixer le nombre d'années de captivité : la conduite le détermine. Après une rébellion dans un pénitencier de garçons, un « meneur » de dix-huit ans expliqua ainsi sa révolte : « J'expie, depuis six ans, un vol de 3 fr. 50... »

Colonie pénitentiaire et quartier correctionnel

L'ancien château des comtes de Clermont devenu, fâcheuse destinée, maison centrale puis colonie pénitentiaire, abrite actuellement 150 jeunes filles. Il en peut contenir 300.

Entre les pavés pointus de ce qui fut la cour d'honneur, l'herbe pousse ; un bout de donjon survit, mais, dès qu'on a passé le porche, la haute ceinture des murs gris et lisses s'élève. Clermont ne reçoit pas seulement les adolescentes coupables de larcin, les vagabondes. On lui envoie aussi les fortes têtes renvoyées des autres colonies et les pénalisées, condamnées à la prison, qui, mineures, font là leur peine. Les unes et les autres sont parquées dans un quartier spécial : le quartier correctionnel.

C'est par ce quartier que commence notre visite. Le directeur de la colonie, l'institutrice-chef, sorte de sous-directrice, et deux ou trois surveillantes nous

accompagnent. Nous pénétrons dans un atelier clair. De grandes filles silencieuses se lèvent. Toutes ont dans les mains une percale blanche, un morceau de valenciennes. Deux femmes les gardent, une contremaîtresse, déléguée par l'entreprise de lingerie qui leur confie l'ouvrage, dirige le travail. La salle semble tout imprégnée de silence. Suis-je parmi de si redoutables coupables ? Les voici domptées, soumises, filles de seize ans qui n'osent ni parler ni sourire et me regardent à la dérobée, et m'envient parce que tout à l'heure, sous la pesante tristesse de leurs yeux, je passerai cette porte qu'elles ne peuvent franchir. Le directeur



L'ÉCOLE DE PRÉSERVATION DE CLERMONT.

du pénitencier les présente : « les plus mauvaises... » Très vite, l'ouvrière du dehors se déclare satisfaite d'elles. M. Leroux leur adresse quelques mots, les encourage. Entendent-elles ? On ne sait pas.

Ateliers

Nous quittons le « quartier » pour nous rendre dans le service ordinaire. A l'atelier de lingerie, des chemises fines, de fragiles robes de baptême sont confectionnées pour le compte d'un entrepreneur qui fournit également — mais à des conditions que j'ignore — du travail aux libérées. Ailleurs, les détenues piquent à la machine les vêtements du personnel, la tenue des jeunes prisonnières et ces trousseaux — robe, jupon, chemise — qu'emporte, en partant, chaque pupille.

Une femme avise la chemise de dure cretonne et remarque :

— Elles ne sont pas plutôt en liberté qu'elles la jettent, n'importe où...

Spontanément, M. Leroux corrige l'observation par un ordre.

— Il faudra donner en récompense aux détenues quelques mètres d'un tissu moins rude et leur permettre de tailler à leur guise trois chemises qu'elles prendront en s'en allant.

Psychologue, il ajoute comme pour lui-même :

— Si elles jettent la chemise réglementaire, c'est sans doute qu'elle leur rappelle trop le pénitencier.

On discute. Comment engagera-t-on la dépense nécessaire ? Sur la caisse de patronnage, chichement alimentée par l'administration.

(Voir suite page 5.)

(Suite)

Excelsior Du 30 Janvier 1924

Mercredi 30 janvier 1924

LES DÉTENUES DE CLERMONT

(Suite de la page 3)

La libéralité annoncée réjouit l'économe; ancienne institutrice primaire, elle fit également la classe en cette « école ». Je l'interroge :

— Difficiles, ces élèves-là ?

— Pas plus que d'autres. Certaines, presque illettrées au début, arrivent à passer leur certificat d'études. Nous avons dix à douze « reçues » tous les ans.

Une porte s'ouvre encore et nous voici parmi les plumassières. Des minoches, des couteaux, de légers duvets multicolores jonchent les tables.

Les prisonnières fabriquent des ailes.

Cette fois, c'en est fait de la visite des ateliers. La sous-directrice nous conduit vers l'infirmerie. Dans la cour, la récréation commence. Les pupilles se promènent et peuvent, pendant un quart d'heure, échanger quelques mots. Ce n'est point ici, comme on l'a dit, à tort, l'éternel silence. Le droit de s'exprimer est accordé aux jeunes filles pendant l'après-midi du dimanche et, en semaine, un quart d'heure par jour. Pourtant, si j'en juge par les punies, il semble que la privation d'air et, peut-être, de liberté leur est moins sensible que la privation de la parole. Quels effets moralisateurs attend-on donc de ce silence imposé ? Plein de pensées mauvaises et secrètes qui fermentent — ou, tout à coup, explosent — l'irrite en les isolant plus encore, les cap'tives, prison transparente dont chacune cherche à s'évader. « Pourquoi êtes-vous punie ? » demandai-je à quelques-unes. Si les punitions varient, les réponses seront presque toujours identiques : « J'ai parlé au dortoir... j'ai parlé au réfectoire... j'ai parlé à l'atelier. » Et je n'oublierai plus cette rebelle qui, farouche, ne voulut pas d'abord répondre et qu'une question plus doucement posée fit sangloter :

— Je n'ai rien fait... je n'ai pas mal répondu, ni battu personne. J'ai parlé... parlé... parlé...

La dure petite figure se détend, les larmes trop longtemps contenues jaillissent...

En cellules

Mais je n'ai rien vu encore. C'est seulement lorsque nous descendons vers les cellules que je comprendrai l'horreur de cette maison. Sans doute, pour me « préparer », m'a-t-on édifiée sur la valeur morale des pupilles et révélé les dangers de l'inévitable promiscuité. Pourquoi la société tiendrait-elle à raire, de coupables d'un instant, des femmes tarées ? Le directeur du pénitencier s'aperçoit de l'effet produit, l'atténue.

Les libérées ont, en sortant, un métier : lingères, plumassières, domestiques : elles sont à même de gagner leur vie. Déjà elles touchent, par journée, de 4 à 5 francs, dont l'Etat prélève la moitié. Récemment l'une d'elles est sortie, sa peine faite, avec un pécule de 500 francs.

Je n'écoute plus. Nous longeons une galerie voûtée. Armée d'une énorme clé, une femme ouvre une porte à judas. Nous nous arrêtons sur le seuil.

Dans une cellule glaciale et vide que meuble seulement un lit de fer sans paille ou, plus exactement, le fer d'un lit accroché au mur, une prisonnière est debout. Deux couvertures brunes lui servent, le soir, de literie, c'est tout. Par une ouverture la lumière pénètre à travers des barreaux. La lumière seule ? Non : le vent aussi. On a, en pénétrant, l'impression d'entrer dans un caveau ouvert. M. Leroux constate, en s'approchant, qu'il n'y a plus de carreaux derrière les grillages et donne l'ordre d'en faire poser, ou de mettre les punies ailleurs.

Le directeur acquiesce, tandis que la sous-directrice, qui a fermé le col de son paletot de laine, nous rassure :

— Elles n'ont pas froid. Eh bien ! réponds : as-tu froid ?

L'interpellée hésite :

— ... Non.

Successivement nous visitons d'autres cellules. Est-ce un effet du hasard ? Nulle part il n'y a de vitres.

Je demande, frappée par l'absence de sièges.

— Elles sont forcées de rester debout ?

— Mais non, réplique innocemment une surveillante, elles peuvent s'asseoir.

— Où ça ?

— Par terre, sur leurs couvertures ou, en le détachant, sur le bord de leur lit.

Une de ces filles est depuis huit jours en cellule pour avoir jeté de l'eau à une surveillante, une autre parce qu'elle a parlé malgré de successifs avertissements. Une troisième, à la question posée : « Pourquoi êtes-vous là ? », se redresse agressive et riposte :

— Parce que je refuse d'aller à la salle de marche.

Je ne verrai que tout à l'heure cette salle dont j'emporterai la hantise. Là, les punies marchent toute la journée, l'une derrière l'autre, en silence. Les heures sont coupées d'un quart d'heure de repos. Puis, dans le local clos, l'interminable ronde commence. Sous l'œil d'une fonctionnaire assise derrière un bureau, inlassablement les prisonnières font le tour de leur cage.

Quand on ouvre la cinquième cellule, c'est un corps étendu, roulé dans la mince couverture, qui nous apparaît. Le buste ceint de la camisole de force, les bras liés, une détenue lève son visage vers nous.

— Celle-là, précise le directeur du pénitencier, a annoncé qu'elle tuerait une « vieille ». C'est ainsi qu'elles désignent entre elles les surveillantes. Elle a d'ailleurs fait partie du complot où des détenues, après avoir presque assommé leur gardienne, ont tenté de s'évader. Est-ce vrai ce que je dis là ?

Larmoyante, hypocrite, une voix s'élève, une voix faussement émue de mendiante professionnelle.

— Tout ça, m'sieur le directeur, c'est des paroles, j'étais colère, mais c'est fini... Ah ! bien fini ! Pensez-vous, m'sieur le directeur, que je voudrais faire du mal à ces dames qui sont si bonnes ! Vous pouvez avoir confiance : j'ai pas de mauvaises intentions.

Avec un regard de bête prise au piège elle achète sa grâce... et on la délie. J'observe qu'elle est obligée à l'immobilité la camisole doit être transiée. Et l'inutile interrogatoire recommence : A la question impérieuse : « Avez-vous froid ? », humble, la coupable domptée répond bien vite.

— Oh ! pour ça non, je n'ai pas eu froid.

Une des femmes conclut, péremptoire :

— Elles n'ont jamais froid.

Malgré ma promesse de ne rien dire, je me tourne vers elle.

— Eh bien ! elles ont de la chance, je suis persuadée qu'à leur place vous ou moi nous greloterions.

Dans la dernière cellule se tient, toute frêle avec une figure pâle aux traits fins, une recluse volontaire.

— Elle demande à aller en cellule pour n'être pas avec les autres. Est-ce exact ?

C'est exact — et c'est, peut-être, plus lamentable encore.

Avant de repartir, nous nous arrêtons dans le bureau du directeur près d'un bon feu.

Et je songe aux paroles que m'a dites mon compagnon, en cours de route : « Je voudrais, pour ces établissements, un personnel spécial. Il ne faudrait plus qu'on pût nommer, chez les jeunes détenues, des surveillantes, des gardiens de prison ou, comme cela est arrivé, l'ancien directeur d'un dépôt de forçats. »

Huguette GARNIER.